



Depuis 1992, année de sa création, le réseau de santé ARÈS 92 (Accès aux soins – Sida/addictions/précarité) bénéficie de 10 vacations médicales mises à disposition par l'hôpital Louis-Mourier de Colombes.

Ces vacations permettent de rémunérer la coordination assurée par 9 médecins généralistes et 1 chirurgien dentiste. Deux de ces vacations concernent des attachés hospitaliers, l'un travaillant à l'ECIMUD (équipe de coordination et d'intervention auprès des malades usagers de drogue) et l'autre à l'hôpital de jour de maladies infectieuses). Par ailleurs l'une des généralistes est praticien hospitalier contractuel au centre d'IVG avec une quotité de 10 % de son contrat pour une consultation d'accès aux soins à la Maison de la Solidarité de Gennevilliers (accueil de jour pour personnes en grande précarité).

Les coordinateurs libéraux impulsent une dynamique au niveau local. Ils mobilisent les professionnels libéraux de leur secteur. Ils prennent le relais de la prise en charge de patients suivis à l'hôpital ou en centres de soins spécialisés et reçoivent les patients en situation de précarité en attendant une possible ouverture de droits. Ils conseillent leurs confrères pour la prise en charge de patients infectés par le VIH, le VHC et/ou présentant des conduites addictives. Ils participent à des actions de prévention dans les établissements scolaires, les foyers, les CAT, ... et à l'organisation des formations mises en place par le réseau ainsi qu'à des actions de recherche.

Ces 10 médecins sont, depuis une semaine, convoqués par la Directrice de l'hôpital Louis Mourier pour des entretiens de licenciement. Cette décision annoncée au CCM de l'établissement le 7 juin dernier a reçu un avis défavorable de la part des membres de la commission à l'unanimité moins une voix. Rappelons que les actions de ces vacataires entrent dans le cadre des MIGAC¹ (missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation) pour lesquelles il existe des financements spécifiques revalorisés pour 2010.

La Directrice de l'hôpital Louis Mourier signifie aux cours de ces entretiens que les vacations ne seront plus payées au cours du 3ème trimestre 2010. Il nous semble que cette décision est antinomique avec les discours de Mr Jean-Marie LE GUEN² et de Mr Benoît LECLERCQ³ le 4 février 2009 lors de la Journée de rencontre avec les Réseaux de Santé de Paris.

L'arrêt brutal de ces vacations entraînera une diminution de l'offre de soins pour des patients fragilisés par leur pathologie ou leur situation sociale et remet en cause un travail élaboré depuis de nombreuses années, dont la qualité est reconnue par l'ensemble des professionnels de santé de la boucle Nord des Hauts-de-Seine.

Nous trouvons ces licenciements injustifiés et cette situation très alarmante lorsqu'on sait les difficultés de se faire soigner pour les personnes précaires et la dégradation actuelle des conditions d'accès aux soins.

Toute forme de soutien et de réaction sera la bienvenue.

Pour les médecins licenciés,

Dr M Lalande

Dr T Mazars

Pr M Nougairède

Dr JF Perdrieau

¹ L'arrêté du 23 mars 2007 pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale précise notamment que sont pris en charge « au titre de la mission d'assistance aux patients pour l'accès aux droits sociaux et des dispositifs ayant pour objet de faciliter le maintien des soins de proximité et l'accès à ceux-ci, les permanences d'accès aux soins de santé mentionnées à l'article L.6112-6 du code de la santé publique et la prise en charge des patients en situation précaire par des équipes hospitalières à l'extérieur des établissements de santé. »

² Mr Le Guen Conseiller de Paris, Président du C.A. de l'AP-HP : ... « L'année 2009 est donc le moment de l'élaboration d'un plan stratégique pour les prochaines années. La volonté de l'AP-HP est de tisser des liens plus étroits avec la médecine de ville. La problématique des réseaux est une voie sur laquelle nous souhaitons nous appuyer pour atteindre l'objectif de continuité des soins et de prise en charge globale des populations et des pathologies. ... L'engagement de l'AP-HP dans le développement des réseaux est donc fort. »...

³ Mr Leclercq Directeur Général de l'AP-HP... « L'AP-HP souhaite s'ouvrir davantage à ses partenaires hospitaliers et de la médecine de ville. De plus, le plan stratégique devrait donner toute sa place aux réseaux. ... En conclusion, le travail de réseaux est un élément fort de décloisonnement de notre système de santé. ... De plus, au sein de l'AP-HP, nous devons améliorer la complémentarité entre nos diverses organisations, afin que les réseaux s'intègrent dans cette activité. »...